

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 151

20 janvier 2015

SOMMAIRE

Aberdeen European Balanced Property Fund	7206	ONE-COM S.à r.l.	7202
Amaris Group S.A.	7218	Optima Consulting Sàrl	7202
Andreas Capital Suxeskey S.A.	7203	PACIFIC Transport INTERNATIONAL S.A.	7202
BlackRock Renewables Luxembourg S.à r.l.	7248	Parker Hannifin Partnership S.C.S.	7202
Hillary S.à r.l.	7226	Peffer a Salz S.à r.l.	7202
Huniel S.A.	7238	Performance Life Fitness sàrl	7203
IOBM Holding S.à r.l.	7229	Petrol Lux Tour S.A.	7203
KAP Ingénierie S.à r.l.	7207	P.I.I. S.A.	7202
KKR Energy Service Partners I S.à r.l.	7207	Private Equity Managers (2015) Offshore Advisors	7240
Knightlights Property International S.A.	7207	Procter & Gamble International S.à r.l. ..	7248
KPI Retail Property 18 S.à r.l.	7205	Recto-Verso S.A.	7238
KR Fonds	7206	Redavia Global Asset S.C.A.	7210
La Haie Blanche S.A. Luxembourg	7203	Robusta S.A.	7208
Langelsheim S.à r.l.	7208	Romada.Fi S.A.	7209
Lapalinex Sàrl SPF	7203	Romano S.A.	7238
La Tour de Babylone S.à r.l.	7205	Scottish Holdings (Luxembourg)	7209
Le 42 Immo Sàrl	7206	Sellin Management Company S.à r.l.	7209
LEM S.A.	7208	Serra Mar S.à r.l.	7209
Le Terminal S.à r.l.	7205	Sirius Grocery Holding S.à.r.l.	7219
Letterone Investment Holdings S.à r.l.	7204	TB International Holdings II S.à r.l.	7214
Lexik Holdings S.à r.l.	7205	The Sixth Belfry Properties (UK) S.A. ...	7214
Lone Star Property S.A.	7207	TOP Audit	7213
Luxemburg Ski Resorts Invest GmbH	7204	Tranelux International S.à r.l.	7214
LUX-TDM	7226	Vinkelberg Company S.A.	7204

ONE-COM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 152.684.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014204659/9.

(140229007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Optima Consulting Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 35, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 76.895.

Le bilan au 31/12/13 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014204662/9.

(140227586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

P.I.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 72.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014204674/9.

(140228011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Parker Hannifin Partnership S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2182 Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator.

R.C.S. Luxembourg B 158.172.

Les comptes annuels au 30 Juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014204678/9.

(140227701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Peffer a Salz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 103, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 159.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014204687/9.

(140228758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

PACIFIC Transport INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 2, Am Broch.

R.C.S. Luxembourg B 71.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014204708/9.

(140228054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Performance Life Fitness sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 165.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014204725/10.

(140228520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Petrol Lux Tour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 131.200.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014204727/10.

(140227419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Andreas Capital Suxeskey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 43.522.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 décembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014206678/11.

(140231010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Lapalinx Sàrl SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 132.574.

Décisions du gérant unique du 1^{er} décembre 2014

Le gérant et associé informe la société de son changement d'adresse au 68 Walmer Drive, Singapore 555086.

Pascal XATART

Gérant

Référence de publication: 2014204468/11.

(140228836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

La Haie Blanche S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 67.649.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014204462/12.

(140228558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Vinkelberg Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 59.939.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2014*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2014 que l'Assemblée:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a cessé d'exister.
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014205058/17.

(140228950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Luxemburg Ski Resorts Invest GmbH, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 135.739.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 18 décembre 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée LUXEMBURG SKI RESORTS INVEST GmbH, ayant eu son siège social à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis, dénoncé en date du 18 janvier 2010.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge, et liquidateur Maître Aurélie SUNNEN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il a ordonné aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 9 janvier 2015 au greffe de la sixième chambre du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Aurélie Sunnen

Le liquidateur

Référence de publication: 2014204458/18.

(140228327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Letterone Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 181.082.

—
EXTRAIT

Suite à la résolution de l'associé unique de la Société du 4 décembre 2014:

- 1) M. Pavel Nazariyan a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 4 décembre 2014;
- 2) M. Maxime Nino, né le 13 décembre 1983 à Arlon, Belgique, demeurant au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 4 décembre 2014 pour une durée indéterminée.

Par conséquent le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Jonathan Muir
- M. Maxime Nino

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014204442/19.

(140228034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

La Tour de Babylone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 6, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 87.807.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014204464/10.

(140227548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Le Terminal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 54, rue du Parc.
R.C.S. Luxembourg B 117.912.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014204472/10.

(140228466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Lexik Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 169.719.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 15 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour Lexik Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2014204448/14.

(140228023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

KPI Retail Property 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 112.702.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 17 décembre 2014*

Par les résolutions du 17 décembre 2014, les associés de la société ont décidés:

- que la clôture de la société à responsabilité limitée KPI Retail Property 18 S.à r.l., ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a été prononcée et que la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;

- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

- que les fonds restants dans la société seront utilisés pour régler les factures en suspens et que le solde bancaire ultérieur sera versé aux actionnaires.

- que le compte bancaire sera clôturé en finalité de tous les paiements.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Référence de publication: 2014204428/20.

(140227397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Le 42 Immo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 137.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014204473/10.

(140228189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

KR Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.
R.C.S. Luxembourg B 128.835.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die am 17. Dezember 2014 um 09.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft in 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher, abgehalten wurde.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt und ernennt KPMG Luxembourg S.à r.l. als unabhängigen Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 1. September 2014 - 31. August 2015.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung erneuert das Mandat nachstehender Verwaltungsratsmitglieder für ein Jahr:

Herren Thomas AMEND, Vorsitzender

Dr. Ulrich RONGE

Dr. Christian TIETZE

Luxemburg, den 19. Dezember 2014.

Référence de publication: 2014204429/18.

(140228243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Aberdeen European Balanced Property Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 118.918.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 9 octobre 2014, les administrateurs de Aberdeen European Balanced Property Fund SICAV-FIS décident d'accepter la démission de Charlie Macrae de son poste d'administrateur avec effet au 30 septembre 2014.

Conformément au prescrit de l'article 51 de la loi du 10 août 1915, les administrateurs décident de pourvoir à leur remplacement et nomment en qualité d'administrateur:

Monsieur Paul King, né le 6 novembre 1981 à Melbourne, Australie, avec adresse professionnelle à 2b rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, comme administrateur de la société avec effet au 9 octobre 2014, pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Françoise Pfeiffer
- Michael Determann
- Pertti Vanhanen
- Paul King

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 19 décembre 2014.

Pour Aberdeen European Balanced Property Fund SICAV-FIS

Aberdeen Management Services S.A.

Référence de publication: 2014203780/26.

(140227471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Lone Star Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 159.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014204487/10.

(140228706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

KAP Ingénierie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 140.434.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juillet 2013

Transfert du siège social de la société de L-4303 Esch-sur-Alzette, 12, rue des remparts à L- 4040 Esch-sur-Alzette,
14, rue Xavier Brasseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M.CREPIN Philippe / M. LEPRINCE Philippe.

Référence de publication: 2014204414/12.

(140228630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

KKR Energy Service Partners I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 173.604.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société du 19 décembre 2014 a décidé de clôturer la liquidation volontaire
de la Société. Les livres et documents sociaux seront déposés pour une période d'au moins 5 années au bureau de la
société Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2014204422/15.

(140227451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Knightlights Property International S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 33.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 107.499.

- Le mandat de BDO Tax & Accounting de 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg est terminé avec effet
au 12 décembre 2014.

- Deloitte Audit S.à r.l. de 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, est nommé réviseur d'entreprise agréé de la
société, avec effet au 12 décembre 2014.

- Le nouveau mandat de Deloitte Audit S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015
statuant sur les comptes annuels de 2014.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014204426/17.

(140227563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Robusta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 32, place Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 54.161.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} décembre 2014

L'assemblée prend acte:

de remplacement du commissaire aux comptes la société MPM International S.A. ayant son siège au 30, route de Luxembourg L-6916 Roodt-sur-Syre par la société SAJA S.A. ayant son siège au 4, rue de l'avenir L-1147 Luxembourg RCS B 52.926 comme nouveau commissaire jusqu'à l'assemblée qui aura lieu en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} décembre 2014.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts Comptables et Fiscaux

Référence de publication: 2014204807/17.

(140228915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Langelsheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 135.974.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 18 décembre 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée LANGELSHEIM S.à r.l., ayant eu son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, dénoncé en date du 8 juillet 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge, et liquidateur Maître Aurélie Sunnen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il a ordonné aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 9 janvier 2015 au greffe de la sixième chambre du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Aurélie Sunnen

Le liquidateur

Référence de publication: 2014204467/18.

(140228325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

LEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 158.832.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 11 décembre 2014 que:

- La démission de Tom FABER de sa fonction d'administrateur de type B de la société a été acceptée;
- M. Michael PROBST, Expert-comptable, né le 29 juin 1960 à Trèves (Allemagne), demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg a été nommé aux fonctions d'administrateur de type B de la société.
- Le mandat d'administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014204474/19.

(140227781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Serra Mar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Messe, 31, rue du Château.
R.C.S. Luxembourg B 115.433.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014204891/9.

(140227842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Romada.Fi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 85.758.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014204809/10.

(140228815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Sellin Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 154.763.

Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique du 15 décembre 2014

L'actionnaire unique accepte la démission de Monsieur François Georges de son poste de gérant avec effet au 21 novembre 2014.

L'Actionnaire Unique nomme Monsieur Patrick GOERGEN, avec adresse professionnelle 291 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au poste de gérant avec effet au 3 Décembre 2014 pour une durée indéterminée sous réserve de l'accord de la CSSF.

FIDUPAR

Référence de publication: 2014204834/15.

(140227626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Scottish Holdings (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 164.801.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de Scottish Annuity & Life Insurance Company (Cayman) Ltd., l'Associé Unique de la Société en date du 18 décembre 2014 que:

- l'Associé Unique examine et approuve le rapport du liquidateur;
- l'Associé Unique accorde décharge complète et entière au liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique décide du transfert de tous les actifs et passifs connus ou inconnus de la Société à l'Associé Unique de la Société;
- l'Associé Unique décide que la liquidation de la Société est clôturée et que les documents sociaux de la Société seront conservés durant les cinq années suivant la clôture de la liquidation au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Le 19 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014204832/20.

(140227570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Redavia Global Asset S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 183.721.

In the year two thousand fourteen, on the ninth day of December;
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling (Grand Duchy of Luxembourg),

acting as the representative of the manager of "Redavia GP S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 193811, acting as the general partner (the "General Partner") of "Redavia Global Asset S.C.A.", a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 183721 (the "Company"),

duly authorised to that effect pursuant to the resolutions of the General Partner dated November 26, 2014 (the "Resolutions").

The appearing person has required the undersigned notary to enact the following:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on January 2, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 682 of March 15, 2014,

and the articles of association (the "Articles") have been amended pursuant to a deed of the said notary Henri HELLINCKX, on April 23, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1786 of July 9, 2014;

2) Pursuant to article 5.1 of the Articles, the subscribed share capital of the Company is set at USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars), represented by 0 (zero) limited share of class A having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the Class A Share), 49,999 (forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine) limited shares of class B (the Class B Shares) having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, and 1 (one) unlimited share of class C (the Class C Share) having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar).

3) Article 5.6 of the Articles states that:

(a) Size of the autorisation

The authorised capital of the Company is set at USD 100,000,000 (one hundred million United States Dollars), represented by a maximum of 999,998 (nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight) Class A Shares (assuming that at least 1 (one) Class B Share and 1 (one) Class C Share are outstanding), which are itself subdivided into sub-classes of Class A Shares, in accordance with Article 5.1. No Class B Shares and no Class C Shares can be issued under the authorized capital of the Company.

Each time an issuance of Class A Shares is made pursuant to the use of the authorisation granted to the General Partner under this Article 5, the relevant subclass of Class A Shares shall be issued in accordance with Article 5.1.

(b) Terms of the autorisation

The General Partner is authorised, during a period starting on the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Official Journal (Mémorial), and expiring on the fifth anniversary of such date (the Period), to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, (i) by way of issuance of Class A Shares in consideration for a payment in cash, (ii) by way of issuance of Class A Shares in consideration for a payment in kind and (iii) by way of capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus, with or without an issuance of new Class A Shares.

The General Partner is authorised to determine the terms and conditions attaching to any subscription and issuance of Class A Shares pursuant to the authority granted under this Article 5.6, including by setting the time and place of the issue or the successive issues of Class A Shares, the issue price, with or without a premium, and the terms and conditions of payment for the shares under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans.

The General Partner is authorised to (i) during the Period, (a) issue convertible bonds, or any other convertible debt instruments, bonds carrying subscription rights or any other instruments entitling their holders to subscribe for or be allocated with Class A Shares, such as, without limitation, warrants (the Instruments), and (b) issue Class A Shares subject to and effective as of the exercise of the rights attached to the Instruments, until, with respect to both items (a) and (b), the amount of increased share capital that would be reached as a result of the exercise of the rights attached to the Instruments is equal to the authorised share capital, and (ii) issue Class A Shares pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments until the amount of increased share capital resulting from such issuance of Class A Shares is

equal to the authorised share capital, at any time, whether or not during the Period; provided that the Instruments were originally issued during the Period. The Class A Shares to be issued following the exercise of the rights attached to the Instruments may be carried out by a payment in cash, a payment in kind or a capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus.

The General Partner is authorised to determine the terms and conditions of the Instruments, including the price, the interest rate, the exercise rate, the conversion rate or the exchange rate, and the repayment conditions, and to issue and give effect to such Instruments.

(c) Authorisation to cancel or limit the pre-emptive rights

The General Partner is authorised to (i) cancel or limit the pre-emptive rights of the shareholders set out in the Companies Act, as reflected in Article 5.3, in connection with an issuance of new Class A Shares and Instruments and (ii) cancel or limit the rights of the shareholders to be treated equally for the allocation of Class A Shares to be issued by way of capitalisation of distributable profits and distributable reserves, including share premium and capital surplus, under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans and pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments, within the limits set forth under Luxembourg law.

4) By way of the Resolutions, the General Partner has resolved to approve the issuance of the 7,500 (seven thousand five hundred) new limited Class A1 shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “New Shares”), by cancelling the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company, pursuant to article 5.6 of the Articles, so as to increase the share capital of the Company by a total amount of USD 7,500 (seven thousand five hundred United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars) to USD 57,500 (fifty-seven thousand five hundred United States Dollars).

The New Shares have been subscribed and fully paid up by the subscribers by payment in cash, so that the amount of USD 7,500 (seven thousand five hundred United States Dollars) has been at the free disposal of the Company as was certified to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

5) As a consequence of the above mentioned capital increase, the subscribed share capital of the Company amounts to USD 57,500 (fifty-seven thousand five hundred United States Dollars).

Therefore article 5.1 of the Articles, first paragraph, is amended accordingly and now reads as follows:

“ **5.1 Outstanding share capital.** The subscribed share capital of the Company is set at USD 57,500 (fifty-seven thousand five hundred United States Dollars), represented by 7,500 (seven thousand five hundred) limited share of class A, divided into 7,500 (seven thousand five hundred) limited share of class A1, having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the Class A Share), 49,999 (forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine) limited shares of class B (the Class B Shares) having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, and 1 (one) unlimited share of class C (the Class C Share) having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar). The Class A Share and the Class B Shares are collectively referred to as the limited shares and the Class C Share is also referred to herein as an unlimited share. The limited shares and the unlimited shares are collectively referred to as the shares and the term shareholder shall be construed accordingly.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one thousand three hundred and fifty Euros (EUR 1,350.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le neuvième jour de décembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling (Grand-Duché de Luxembourg),

agissant en sa qualité de mandataire du gérant de “Redavia GP S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d’Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 193811, agissant en tant que gérant commandité (le “Gérant Commandité”) de “Redavia Global Asset S.C.A.”, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-

Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 183721 (la "Société"),

dûment autorisé à cet effet conformément aux résolutions du Gérant Commandité, datées du 26 novembre 2014 (les "Résolutions").

Le comparant a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 2 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 682 du 15 mars 2014,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Henri HELLINCKX, le 23 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1786 du 9 juillet 2014;

2) Conformément à l'article 5.1 des Statuts, le capital social souscrit est fixé à un montant de 50.000 USD (cinquante mille dollars des Etats-Unis), représenté par 0 (zéro) action de commanditaire de classe A ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis) (l'Action de Classe A), 49.999 (quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de commanditaire de classe B ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis) chacune (les Actions de Classe B), et 1 (une) action de commandité de classe C ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis) (l'Action de Classe C).

3) Article 5.6 des Statuts stipule que:

(a) Montant de l'autorisation

Le capital autorisé de la Société est fixé à un montant de 100.000.000 USD (cent millions de dollars des Etats-Unis), représenté par un maximum de 999.998 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) Actions de Classe A (étant entendu qu'il existe au moins 1 (une) Action de Classe B et 1 (une) Action de Classe C), elles-mêmes sous-divisées en sous-classes d'Actions de Classe A, conformément à l'Article 5.1. Aucune Action de Classe B ni aucune Action de Classe C ne peuvent être émises sous le capital autorisé de la Société.

A chaque nouvelle émission d'Actions de Classe A effectuée en vertu de l'autorisation accordée au gérant commandité dans le présent Article 5, la sous-classe d'Actions de Classe A correspondante sera émise conformément aux dispositions de l'Article 5.1.

(b) Conditions de l'autorisation

Le Gérant Commandité est autorisé à augmenter le capital social existant jusqu'au montant de capital autorisé, en une ou plusieurs fois, au cours d'une période débutant à la date de publication de l'acte constitutif de la Société au Mémorial et se terminant au cinquième anniversaire de cette date (la Période) au moyen de (i) l'émission d'Actions de Classe A en contrepartie d'apports en numéraire, (ii) l'émission d'Actions de Classe A en contrepartie d'apports en nature, et (iii) l'incorporation des bénéfices et réserves distribuables, y inclus la prime d'émission et le capital surplus, avec ou sans émission de nouvelles Actions de Classe A.

Le Gérant Commandité est autorisé à définir les conditions applicables à toute souscription et émission d'Actions de Classe A conformément au pouvoir qui lui est conféré aux termes de cet Article 5.6, et notamment de déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives d'Actions de Classe A, le prix d'émission, l'existence ou non d'une prime d'émission, ainsi que les modalités de paiement des actions en vertu de tout document ou contrat y compris, et de manière non-exhaustive, un prêt convertible, un contrat d'option ou un plan d'options sur actions.

Le Gérant Commandité est autorisé (i) durant la Période, (a) à émettre des obligations convertibles ou tous autres instruments de dettes convertible, des obligations assorties d'un droit de souscription et autres instruments permettant à leur détenteur de souscrire à des Actions de Classe A ou de se voir attribuer des Actions de Classe A, tels que (liste non-exhaustive) des warrants (les Instruments), et (b) à émettre des Actions de Classe A sous la condition de l'exercice des droits attachés aux Instruments et dont l'émission est effective à compter de cet exercice jusqu'à ce que, en ce qui concerne chacun des points (a) et (b), le montant du capital social augmenté atteint en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments soit égal au capital autorisé, et (ii) à émettre des Actions de Classe A suite à l'exercice des droits attachés aux Instruments jusqu'à ce que le montant du capital social augmenté atteint en conséquence d'une telle émission d'actions soit égal au capital autorisé, à tout moment, que ce soit pendant la Période ou en dehors de la Période, à la condition que les Instruments soient émis pendant la Période. Les Actions de Classe A devant être émises en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments peuvent être payées par un apport en numéraire, un apport en nature, ou au moyen de l'incorporation de bénéfice et de réserves distribuables, en ce compris la prime d'émission et le capital surplus.

Le Gérant Commandité est autorisé à déterminer les conditions applicables aux Instruments, y compris le prix, le taux d'intérêt, le prix d'exercice, le taux de conversion ou le taux de change, ainsi que les modalités de remboursement, et il est autorisé à émettre lesdits Instruments.

(c) Autorisation de supprimer ou de limiter les droits préférentiels de souscription

Le Gérant Commandité est autorisé (i) à supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires prévus par la Loi de 1915, tels que reflétés dans l'Article 5.3, portant sur l'émission de nouvelles Actions de Classe A et d'Instruments et (ii) à supprimer ou limiter les droits des actionnaires à être traités de manière égalitaire pour ce qui concerne l'attribution des Actions de Classe A devant être émises par voie d'incorporation de bénéfices et de réserves

distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, en vertu de tout document ou contrat y compris, et de manière non exhaustive, un prêt convertible, un contrat d'option ou un plan d'options sur actions et conformément à l'exercice des droits attachés aux Instruments, dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise.

4) Par voie des Résolutions, le Gérant Commandité a décidé d'approuver l'émission de 7.500 (sept mille cinq cents) nouvelles Actions de Classe A1 avec une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis) chacune (les "Nouvelles Actions"), en annulant les droits préférentiels de souscription des actionnaires actuels, conformément à l'article 5.6 des Statuts, de manière à augmenter le capital social de la Société d'un montant total de 7.500,- USD (sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis) afin de l'élever de son montant actuel de 50.000,- USD (cinquante mille dollars des Etats-Unis) à 57.500,- USD (cinquante-sept mille dollars des Etats-Unis).

Les Nouvelles Actions ont été souscrites et entièrement libérées par les souscripteurs, de sorte que la somme de 7.500,- USD (sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis) a été mise à la libre disposition de la Société dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions et libérations.

5) Suite à l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à 57.500,- USD (cinquante-sept mille dollars des Etats-Unis).

Il s'ensuit que l'article 5.1, alinéa premier, des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

“ **5.1 Montant du capital social.** Le capital social souscrit est fixé à un montant de 57.500 USD (cinquante-sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis), représenté par 7.500 (sept mille cinq cents) action de commanditaire de classe A, divisées en 7.500 (sept mille cinq cents) action de commanditaire de classe A1, ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis) (l'Action de Classe A), 49.999 (quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de commanditaire de classe B ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis) chacune (les Actions de Classe B), et 1 (une) action de commandité de classe C ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis) (l'Action de Classe C). Les Actions de Classe A et les Actions de Classe B sont désignées ensemble comme les actions de commanditaire, et l'Action de Classe C est désignée comme l'action de commandité. Les actions de commanditaire et l'action de commandité sont collectivement désignées comme les actions, et le terme actionnaire désigne l'un des détenteurs de ces actions.”

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à mille trois cent cinquante euros (EUR 1.350,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2014 LAC/2014/59402. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Référence de publication: 2014204777/215.

(140227940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

TOP Audit, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 142.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014205018/9.

(140228256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Tranelux International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 56.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014205024/9.

(140228120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

The Sixth Belfry Properties (UK) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 120.807.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205007/10.

(140229092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

TB International Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.020.000,02.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 190.230.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of November at 3:15 p.m. Central European Time.
Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TB Intermediate Holdings S.à r.l. a private limited liability company, organised under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.946 (the "Sole Shareholder"); and

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- TB Intermediate Holdings S.à r.l. is the sole shareholder of TB International Holdings II S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, notary in Diekirch, on 11 September 2014, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" dated 30 October 2014 number 3.179, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.230 (the "Company").

II.- The 2,000,000 (two million) ordinary shares and 2 (two) class B shares, with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 24,000,000 (twenty four million United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents) to USD 24,020,000.02 (twenty four million twenty thousand United States Dollars and two Cents) by the issuance of 2,400,000,000 (two billion four hundred million) new ordinary shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of the new ordinary shares by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 24,000,000 (twenty four million United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents) to USD 24,020,000.02 (twenty four million twenty thousand United States Dollars and two Cents) by the issuance of 2,400,000,000 (two billion four hundred million) new ordinary shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each (the "New Shares"), the whole to be fully paid by a contribution in kind made by the Sole Shareholder.

Third resolution:

The Sole Shareholder further resolves to accept the subscription and the payment of the New Shares through the contribution in kind as detailed below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

The New Shares have been fully paid-up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares, is composed of a certain claim in an aggregate amount of USD 24,000,000 (twenty four million United States Dollars) held by the Sole Shareholder (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 24,000,000 (twenty four million United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated November 25, 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Wolfgang Preiss, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;
- b) Darin Orr, residing professionally at 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, United States of America, manager; and
- c) Michael McAuliffe, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager.

all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- TB Intermediate Holdings S.à r.l.: 2,402,000,000 (two billion four hundred two million) ordinary shares and 2 (two) class B shares.

The notary acts that the 2,402,000,002 (two billion four hundred two million two) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s share capital is set at USD 24,020,000.02 (twenty four million twenty thousand United States Dollars and two Cents), represented by 2,402,000,002 (two billion four hundred two million two) shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, divided into (i) 2,402,000,000 (two billion four hundred two million) ordinary shares and (ii) one class of shares representing 2 (two) class B shares (the “Class of Shares”).”

No other amendments shall be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about eight thousand five hundred Euros (8,500.-Euros).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour de novembre à 15h15, heure d’Europe centrale.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire public établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TB Intermediate Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.946 (l’«Associé Unique»),

ici dûment représentée par M. Régis Galiotto, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. TB Intermediate Holdings S.à r.l. est l’associé unique de TB International Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire établi à Diekirch, le 11 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 30 octobre 2014 numéro 3.179, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.230 (la «Société»).

II. Les 2.000.000 (deux millions) de parts sociales ordinaires et les 2 (deux) parts sociales de classe B, d’une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l’assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l’ordre du jour, dont l’Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III. L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d’un montant de 24.000.000 USD (vingt-quatre millions de dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents) à 24.020.000,02 USD (vingt-quatre millions vingt mille dollars américains et deux cents) par l’émission de 2.400.000.000 (deux milliards quatre cent millions) nouvelles parts sociales ordinaires d’une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, le tout devant être entièrement libéré au moyen d’un apport en nature;

3. Souscription et libération par l’Associé Unique des nouvelles parts sociales par voie d’apport en nature;

4. Nouvelle composition de l’actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l’article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 24.000.000 USD (vingt-quatre millions de dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents) à 24.020.000,02 USD (vingt-quatre millions vingt mille dollars américains et deux cents) par l'émission de 2.400.000.000 (deux milliards quatre cent millions) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par l'Associé Unique.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide ensuite d'accepter la souscription et la libération des Nouvelles Parts Sociales au moyen de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement souscrites par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales est composé d'une créance certaine d'un montant total de USD 24.000.000 (vingt-quatre millions de dollars américains) détenue par l'Associé Unique (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 24.000.000 USD (vingt-quatre millions de dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 25 novembre 2014, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a) Wolfgang Preiss, résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant;
- b) Darin Orr, résidant professionnellement au 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, Etats Unis d'Amérique, gérant; et
- c) Michael McAuliffe, résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, gérant.

Tous représentés par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport visée ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- TB Intermediate Holdings S.à r.l.: 2.402.000.000 (deux milliards quatre cent deux millions) parts sociales ordinaires et 2 (deux) parts sociales de classe B.

Le notaire constate que les 2.402.000.002 (deux milliards quatre cent deux millions et deux) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 24.020.000,02 USD (vingt-quatre millions vingt mille dollars américains et deux cents), représenté par 2.402.000.002 (deux milliards quatre cent deux millions et deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, divisées en (i) 2.402.000.000 (deux milliards quatre cent deux millions) parts sociales ordinaires et (ii) une classe de parts représentant 2 (deux) parts sociales de classe B (la «Classe de Parts»).»

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ huit mille cinq cents Euros (8.500.- Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2014. Relation: LAC/2014/57494. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Référence de publication: 2014204997/223.

(140227925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Amaris Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.753.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 19 novembre 2014 que:

- la décision de nommer Monsieur Olivier BROURHANT, né le 19 septembre 1974 à Montpellier, France, demeurant 240 Chemin du Chable, CH-7410 Saint Cergues, en qualité d'Administrateur de la Société, avec effet immédiat a été prise et son mandat prendra fin le 31 décembre 2018.

- la décision de nommer Monsieur Olivier TISSEYRE, né le 26 juin 1974 à Roanne, France, demeurant 10 Allée de Valbois, F-74160 Archamps, en qualité d'Administrateur de la Société, avec effet immédiat a été prise et son mandat prendra fin le 31 décembre 2018.

- la décision de nommer Monsieur Jean-François THUNET, né le 20 juin 1972 à Gien, France, demeurant 6 rue de la Pêcherie, F-69250 Fleurieu sur Saône, en qualité d'Administrateur de la Société, avec effet immédiat a été prise et son mandat prendra fin le 31 décembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2014203846/21.

(140228653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Sirius Grocery Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 192.963.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twelfth day of the month of December.

Before us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Sirius Fund 1 GP S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) established and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, in the course of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mr. Peter LUNDIN, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on the 4th day of December 2014.

Such power of attorney, after having been signed «ne varietur» by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "Sirius Grocery Holding S.à r.l." (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The Company may acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and manage those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12.500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12.500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one

hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, composed of at least one (1) manager A and at least (1) one manager B, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 12, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members.

If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members, including at least one manager A and at least one manager B, are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name.

Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B of the Company, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2015.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Sirius Fund 1 GP S.à r.l., has subscribed and entirely paid up twelve thousand five hundred (12.500) shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500.-).

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500.-) has been given to the undersigned notary, who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 10, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1.100.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers for an unlimited period of time:

as manager A:

- Mr. Matti-Pekka SAVELKOSKI, born in Nummi (Finland), on 20 April 1978, professionally residing at 00130 Helsinki (Finland), 5, Erottajankatu, appointed as manager A;

as managers B:

- Mrs Salla KOMULAINEN, born in Helsinki (Finland), on 30 April 1970, professionally residing at L-6950 Olingen (Grand Duchy of Luxembourg), 52, rue de Rodenbourg, appointed as manager B;

- Mr. Peter LUNDIN, born in Kalmar (Sweden), on 9 October 1976, with professional address at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, appointed as manager B;

- Mrs. Charlotte LAHAJJE-HULTMAN, born in Barnap (Sweden), on 24 March 1975, with professional address at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, appointed as manager B.

2) The address of the Company is fixed at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

1. Sirius Fund 1 GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège est établi à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Peter LUNDIN, employé privé, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 4^{ème} jour de décembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Sirius Grocery Holding S.à r.l." (ci-après "La Société").

Art. 3. Objet. La Société peut prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et gérer ces participations. La Société peut notamment acquérir par sou-

scription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune du Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un gérant, ou un conseil de gérance, composé d'au moins un (1) gérant A et d'au moins un (1) gérant B, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple.

Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 12 des Statuts, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres, incluant un gérant A et un gérant B, sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies et extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et un gérant B dans tous les cas où la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.

Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante Sirius Fund 1 GP S.à r.l., a souscrit et intégralement libéré douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, pour un prix total de souscription de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-).

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) a été donnée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cent euros (EUR 1.100).

Résolutions de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:

comme gérant A:

- Monsieur Matti-Pekka SAVELKOSKI, né à Nummi (Finlande), le 20 avril 1978, résidant professionnellement à 00130 Helsinki, 5, Erottajankatu, Finlande, nommé en tant que gérant A;

comme gérants B:

- Madame Salla KOMULAINEN, née à Helsinki (Finlande), le 30 avril 1970, résidant professionnellement à L-6950 Olingen, 52 rue de Rodenbourg, Grand-Duché de Luxembourg, nommée en tant que gérant B;

- Monsieur Peter LUNDIN, né à Kalmar (Suède), le 9 octobre 1976, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, nommé en tant que gérant B;

- Madame Charlotte LAHAJE-HULTMAN, née à Barnap (Suède), le 24 mars 1975, résidant professionnellement au L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, Grand-Duché de Luxembourg, nommée en tant que gérant B.

2) L'adresse de la Société est fixée au L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: P. LUNDIN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 15 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16149. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014204839/396.

(140229264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

LUX-TDM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 4, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.643.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014204508/10.

(140227917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Hillary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.842,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.809.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FOURTEEN,

ON THE FIRST DAY OF DECEMBER,

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg,

there appeared

DH M Beta S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 162.697 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of Hillary S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 130.809, incorporated on 13 July 2007 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2064, of 22 September 2007, represented by Maître Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 27 November 2014.

The articles of incorporation of the Company have been modified for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 19 April 2012 published in the Mémorial number 1471 of 13 June 2012.

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the two million three hundred eighty-four thousand two hundred (2,384,200) shares, with a par value of one Euro cent (EUR0.01) each, of the Company in issue and can therefore validly pass all resolutions on the items on the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

I. Decision to put the Company into liquidation and to dissolve it; and in relation thereto,

(a) appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., incorporated and existing under the laws of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 142.389, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as liquidator of the Company,

(b) determination of the powers of the liquidator and granting the largest powers and especially those determined by articles 144 and 145 and following of the Law of 10th August 1915 on commercial companies including without limitation:

- power to bring and defend any action on behalf of the Company, receive any payments, grant releases with or without receipt, realise all securities of the Company, endorse any negotiable instrument and transact or compromise on any disputes; dispose of immovable property of the Company by public auction if they consider the sale thereof necessary to pay the debts of the Company;

- power to continue, until the sale thereof, with the industrial and commercial activity of the Company, borrow moneys to pay the debts of the Company, issue negotiable instruments, mortgage and pledge the assets of the Company, dispose of the immovable property thereof, even by private contract, and contribute the assets of the Company to other companies;

- power to proceed to the payment of any interim liquidation proceeds as it would consider appropriate; and

- for specific operations of contracts, power delegate to one or more proxies part of its powers;

(c) discharge the liquidator to make an inventory and permit it to simply refer to the documents of the Company;

(d) authorise and approve, for the avoidance of doubt, the distribution of one or more interim distributions of liquidation surplus in cash or in kind to the shareholder by decision of the liquidator;

II. The above having been approved, the Sole Shareholder resolved as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to put the Company into liquidation and to dissolve it (the Company subsisting for the sole purpose of the liquidation).

In relation thereto the Sole Shareholder resolved to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., as liquidator of the Company.

The Sole Shareholder resolved to grant the largest powers and particularly those set forth in articles 144 and following of the Law of 10th August 1915 on commercial companies to the liquidator and without limitation the Sole Shareholder resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the operations set forth in article 145 of the same law without any special authorisation, if such authorisation is required by law and including further without limitation the powers set forth in the agenda.

The Sole Shareholder resolved to discharge the liquidator to make an inventory and permit it to simply refer to the documents of the Company.

The Sole Shareholder resolved to authorise and approve, for the avoidance of doubt, the distribution of one or more interim distributions of liquidation surplus in cash or in kind to the shareholder by decision of the liquidator.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately EUR 800.-

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing persons, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their respective names, first names, civil status and residences, the said persons signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE PREMIER JOUR DU MOIS DE DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

a comparu

la société DH M Beta S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 162.697 (l'«Associé Unique»), associé unique de Hillary S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 130.809 et constituée le 13 juillet 2007 suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2064 du 22 septembre 2007; représentée par Maître Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg, suivant procuracion du 27 novembre 2014.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri Hellinkx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 19 avril 2012, publié au Mémorial numéro 1471 du 13 juin 2012.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient l'intégralité des deux millions trois-cent quatre-vingt-quatre mille deux cent (2.384.200) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro cent (EUR 0,01) chacune, de la Société en émission et peut donc valablement adopter toutes les résolutions sur ces points à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour

Décision de mettre la Société en liquidation et de la dissoudre; et dans ce cadre,

(a) nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B142.389, et dont le siège social est situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société conformément aux statuts,

(b) détermination des pouvoirs du liquidateur et octroi des pouvoirs les plus larges et notamment ceux déterminés par les articles 144 et 145 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, y compris de manière non limitative:

- pouvoir d'intenter et de soutenir toutes actions au nom de la Société, recevoir tous paiements, donner mainlevée avec ou sans quittance, réaliser toutes les valeurs mobilières de la Société, endosser tous effets de commerce, transiger ou compromettre sur toutes contestations; aliéner les immeubles de la Société par adjudication publique, s'ils jugent la vente nécessaire pour payer les dettes sociales;

- pouvoir de continuer, jusqu'à réalisation l'industrie et le commerce de la Société, emprunter pour payer les dettes sociales, créer les effets de commerce, hypothéquer les biens de la Société, les donner en gage, aliéner ses immeubles, même de gré à gré, et faire apport de l'avoir social dans d'autres sociétés;

- pouvoir de procéder au paiement de tout produit de liquidation intermédiaire qu'il jugerait approprié; et

- pour des opérations spécifiques de contrats, pouvoir de déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs;

(c) décharger le liquidateur de dresser un inventaire et lui permettre de simplement se référer aux documents de la Société.

(d) autorisation et approbation, afin d'éviter tout doute, de la distribution d'une ou de plusieurs distributions intermédiaires de boni de liquidation en espèces ou en nature à l'actionnaire par décision du liquidateur;

Ce qui précède ayant été approuvé, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de mettre la Société en liquidation et de la dissoudre (la Société ne subsistant uniquement qu'aux fins de la liquidation).

Dans ce cadre, l'Associé Unique a décidé de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., en tant que liquidateur de la Société.

L'Associé Unique a décidé d'octroyer les pouvoirs les plus larges et notamment ceux énoncés aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales au liquidateur et sans limitation l'Associé Unique a décidé d'autoriser en avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les opérations énoncés à l'article 145 de ladite loi sans aucune autorisation spéciale, si une telle autorisation est requise par la loi, y compris et ce de manière non limitative les pouvoirs énoncés dans l'ordre du jour.

L'Associé Unique a décidé de décharger le liquidateur de dresser un inventaire et de lui permettre de simplement se référer aux documents de la Société.

L'Associé Unique a décidé d'autoriser et d'approuver, afin d'éviter tout doute, la distribution d'une ou de plusieurs distributions intermédiaires de boni de liquidation en espèces ou en nature à l'actionnaire par décision du liquidateur.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des résolutions ci-dessus, sont estimés à approximativement EUR 800.-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des personnes comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu aux personnes comparantes, qui sont connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence respectifs, lesdites personnes ont signé le présent acte original avec nous, notaire.

Signé: N. RAMIC, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 décembre 2014. Relation: LAC/2014/57711. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014206991/145.

(140232160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

IOBM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 192.763.

L'an deux mille quatorze, le quatre décembre

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

Le trust dénommé THE MATALUNI FAMILY TRUST, trust de droit anglais, représenté par ses trustees, savoir UNICREDIT (UK) TRUST SERVICES LTD, «a company incorporated and functioning under the laws of England and Wales», avec siège social au 38 Craven Street, London WC2N 5NG,

et

EUROTRUSTEES Sàrl, une société constituée et fonctionnant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 92 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg,

eux-mêmes ici représentés par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration datée du 3 décembre 2014, laquelle procuration reste jointe au présent acte.

en sa qualité d'associé unique de IOBM HOLDING Sàrl une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-duché de Luxembourg ayant son siège social au 92 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, constituée, en vertu d'un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 décembre 2013, dont les statuts ont été amendés suivant acte rectificatif de Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidence à Luxembourg, le 25 novembre 2014, lesquels actes sont en voie de formalisation au RCS et en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associé unique expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I: Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Approbation du bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2013 et décharge aux organes sociaux.
2. Transfert du siège social statutaire, du siège réel, du lieu du principal établissement, de l'administration centrale du Grand Duché du Luxembourg vers l'Italie, et transformation de la société en une société italienne, sans dissolution préalable, mais par continuation en Italie de la personnalité juridique de la société luxembourgeoise, et cela en conformité avec la loi luxembourgeoise.
3. Refonte complète de l'acte de constitution et des statuts pour les adapter à la législation italienne et plus particulièrement de la détermination de la durée de la société ainsi que de son objet et ce comme suit:

Art. 2. Oggetto sociale. La società ha per oggetto:

- l'assunzione in proprio, sia diretta sia indiretta, di interessenze e partecipazioni in altre società od enti italiani ed esteri, a scopo di stabile investimento e non di collocamento nei confronti del pubblico, nonché il coordinamento tecnico e finanziario delle società od enti nei quali partecipa;

- l'acquisto, la vendita, la locazione di beni mobili, anche registrati, di aziende o rami d'azienda;

- l'acquisto, la vendita, la permuta di beni immobili e la gestione degli immobili di proprietà sociale.

La società può altresì concedere finanziamenti, rilasciare fidejussioni ed altre garanzie in genere, anche reali, acquistare e cedere crediti.

La società può assumere e concedere agenzie, commissioni, rappresentanze, con o senza deposito, e mandati, acquistare, utilizzare e trasferire brevetti, know-how, marchi ed altre opere dell'ingegno umano, compiere ricerche di mercato ed elaborazioni di dati per conto proprio e per conto di terzi, concedere e ottenere licenze di sfruttamento commerciale nonché compiere tutte le operazioni commerciali (anche di import - export), finanziarie, mobiliari e immobiliari, necessarie o utili per il raggiungimento degli scopi sociali.

La società può altresì compiere tutte le attività necessarie od utili al raggiungimento dell'oggetto sociale.

Art. 3. Durata della società. La durata della società è fissata fino al 2060.

4. Démission du gérant actuel et nomination du ou des nouveaux gérant(s);

5. Décharge du gérant;

6. Divers.

Exposé:

L'associé unique déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus spécialement au I- 20122 Milan, Piazza Velasca n. 8, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'associé unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique approuve le bilan au 31 décembre 2013 tel que présenté par le gérant et joint en annexe au présent acte,

et donne décharge au gérant pour l'exécution de son mandat pour l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Deuxième résolution

L'associé unique décide que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société sont transférés du Luxembourg vers l'Italie et plus précisément au I-20122 Milan, Piazza Velasca n. 8, avec effet lors de l'inscription de la société au Registre des Entreprises de Milan, et emportant conséquence pour la société d'adopter la nationalité italienne et d'être soumise à la loi italienne.

Ce changement de nationalité n'ayant pas pour effet de modifier la personnalité juridique de la société qui restera inchangée (società a responsabilità limitata), spécialement d'un point de vue légal et financier, a pour conséquence que cette société passera de la nationalité luxembourgeoise à la nationalité italienne et ce sans liquidation ni changement dans la personnalité juridique de la société.

La procédure de radiation de la société sera effectuée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès réception de l'extrait attestant de son inscription auprès du Registre des Entreprises de Milan (Italie).

L'associé unique donne en outre mandat à M. Paolo PANICO et à Mme Catherine DOGAT, administrateurs de sociétés avec adresse professionnelle au 92 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, chacun sous sa signature individuelle, de présenter les déclarations fiscales et de faire le nécessaire pour rayer la société des registres publics, et à cet effet de faire toute déclaration, de signer tout acte et/ou procès verbal, et de représenter la société aussi devant les autorités publiques, et en général de faire tout ce qui est nécessaire ou simplement utile pour exécuter le présent mandat.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier ou de remplacer les statuts et l'acte de constitution de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne et ainsi adopter les statuts tels que rédigés dans le document annexé au présent acte, forme dans laquelle ils seront insérés au Registre des Entreprises italien, et plus particulièrement à ce sujet décide:

- de changer la dénomination de «IOBM HOLDING Sàrl» en «IOBM HOLDING Srl»

- de donner à l'objet social cette définition:

La società ha per oggetto:

- l'assunzione in proprio, sia diretta sia indiretta, di interessenze e partecipazioni in altre società od enti italiani ed esteri, a scopo di stabile investimento e non di collocamento nei confronti del pubblico, nonché il coordinamento tecnico e finanziario delle società od enti nei quali partecipa;

- l'acquisto, la vendita, la locazione di beni mobili, anche registrati, di aziende o rami d'azienda;

- l'acquisto, la vendita, la permuta di beni immobili e la gestione degli immobili di proprietà sociale.

La società può altresì concedere finanziamenti, rilasciare fidejussioni ed altre garanzie in genere, anche reali, acquistare e cedere crediti. La società può assumere e concedere agenzie, commissioni, rappresentanze, con o senza deposito, e mandati, acquistare, utilizzare e trasferire brevetti, know-how, marchi ed altre opere dell'ingegno umano, compiere ri-

cerche di mercato ed elaborazioni di dati per conto proprio e per conto di terzi, concedere e ottenere licenze di sfruttamento commerciale nonché compiere tutte le operazioni commerciali (anche di import - export), finanziarie, mobiliari e immobiliari, necessarie o utili per il raggiungimento degli scopi sociali.

La società può altresì compiere tutte le attività necessarie od utili al raggiungimento dell'oggetto sociale.

- d'établir la durée suivante:

La durata della società è fissata fino al 2060.

Il est entendu que les formalités prévues pour que l'adoption de ces nouveaux statuts soit faite en conformité avec la loi italienne devront être accomplies.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission du gérant actuel, la société PRIVATE TRUSTEES SA.

L'associé unique décide de nommer, en conformité avec la loi italienne et l'article 19 des statuts de IOBM HOLDING Srl, un nouveau conseil de gestion composé comme suit:

- M Biagio MATALUNI, entrepreneur, né à Benevento le 1^{er} septembre 1961 et demeurant Montesarchio, via San Rocco n. 10, président

- MME Elvira SCHIOPPI, entrepreneur, né à Naples le 10 septembre 1963 et demeurant à Montesarchio, via San Rocco n. 10,

- M Biagio Flavio MATALUNI, entrepreneur, né à Naples le 18 novembre 1986 et demeurant à Montesarchio, via San Rocco n. 27.

Le nouveau conseil de gestion est nommé pour une durée indéterminée.

L'associé unique décide de conférer tous pouvoirs à chacun des 3 nouveaux gérants, agissant individuellement et avec pleins pouvoirs de substitution:

- pour apporter aux statuts et à l'acte de constitution et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandées par les autorités italiennes compétentes en vue de l'enregistrement de la société comme une société soumise à la loi italienne;

- pour permettre le dépôt de tous actes et documents avec les autorités italiennes compétentes.

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'accorder pleine décharge au gérant actuel dans l'exercice de ses fonctions et ce jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'associé unique déclare encore que la Société est propriétaire d'une participation italienne et d'un portefeuille de marques, plus précisément:

- une participation de 77% au sein de la société à responsabilité italienne Industria Olearia Biagio Mataluni Srl, avec siège à Montesarchio (BN), Italie, Via San Rocco 10, avec matricule fiscale 00969720622, évaluée à EUR 73.240.247,85 (soixante-treize millions deux cent quarante mille deux cent quarante-sept euro / 85)

- les marques indiquées en annexe au présent acte

Le nouveau conseil de gestion de la Société est chargé de faire le nécessaire afin de procéder aux enregistrements et aux transcriptions auprès des autorités compétentes en Italie et, en ce qui concerne les marques, dans tout autre pays.

Déclaration pro Fisco:

L'associé unique décide que le transfert du siège et le changement de nationalité en découlant n'auront pas d'effet sur la personnalité juridique de la Société qui devra continuer en Italie sans qu'il s'opère de dissolution ou liquidation de la Société.

Frais:

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit incombant à la société ou étant mis à sa charge du fait de la présente assemblée générale extraordinaire, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de EUR 5000.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant sur l'en-tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Annexe à l'acte de transfert vers l'Italie du 4.12.2014

STATUTO DELLA "IOBM HOLDING S.R.L."

Titolo I - Denominazione, Oggetto, Durata e sede

Art. 1. Denominazione.

1. Il presente statuto disciplina la società a responsabilità limitata denominata: "IOBM Holding società a responsabilità limitata" o, in forma abbreviata, "IOBM s.r.l.".

Art. 2. Oggetto sociale. La società ha per oggetto:

- l'assunzione in proprio, sia diretta sia indiretta, di interessenze e partecipazioni in altre società od enti italiani ed esteri, a scopo di stabile investimento e non di collocamento nei confronti del pubblico, nonché il coordinamento tecnico e finanziario delle società od enti nei quali partecipa;

- l'acquisto, la vendita, la locazione di beni mobili, anche registrati, di aziende o rami d'azienda;

- l'acquisto, la vendita, la permuta di beni immobili e la gestione degli immobili di proprietà sociale.

La società può altresì concedere finanziamenti, rilasciare fidejussioni ed altre garanzie in genere, anche reali, acquistare e cedere crediti.

La società può assumere e concedere agenzie, commissioni, rappresentanze, con o senza deposito, e mandati, acquistare, utilizzare e trasferire brevetti, know-how, marchi ed altre opere dell'ingegno umano, compiere ricerche di mercato ed elaborazioni di dati per conto proprio e per conto di terzi, concedere e ottenere licenze di sfruttamento commerciale nonché compiere tutte le operazioni commerciali (anche di import - export), finanziarie, mobiliari e immobiliari, necessarie o utili per il raggiungimento degli scopi sociali.

La società può altresì compiere tutte le attività necessarie od utili al raggiungimento dell'oggetto sociale.

Art. 3. Durata della società'.

1. La durata della società è fissata fino al 31 dicembre 2060.

Art. 4. Sede sociale e domicilio dei soci.

1. La società ha sede nel comune di Milano, con decisione dell'organo amministrativo, può istituire e sopprimere, in Italia e all'estero, uffici direzionali e operativi, filiali, succursali, agenzie, stabilimenti o unità locali, produttive e direzionali, comunque denominate; compete ai soci la decisione di istituire, modificare o sopprimere sedi secondarie.

2. Il domicilio dei soci, per tutti i rapporti con la società, si intende a tutti gli effetti quello risultante dal Registro delle Imprese. In mancanza dell'indicazione del domicilio del socio nel Registro delle Imprese si fa riferimento, per le persone fisiche, alla residenza anagrafica e, per i soggetti diversi dalle persone fisiche, alla sede sociale.

Titolo II - Capitale sociale, Partecipazioni al capitale sociale, Finanziamenti dei soci e titoli di debito

Art. 5. Capitale sociale e sue variazioni.

1. Il capitale sociale è di euro 59.415.740 ed è diviso in partecipazioni ai sensi dell'articolo 2468 del codice civile.

2. Sia in sede di costituzione della società sia in sede di decisione di aumento del capitale sociale può essere derogato il disposto dell'articolo 2464, comma 3, del codice civile sulla necessità di eseguire i conferimenti in danaro.

3. Ai soci spetta il diritto di sottoscrivere le partecipazioni emesse in sede di aumento del capitale sociale in proporzione alla percentuale di capitale da ciascuno di essi rispettivamente posseduta alla data in cui la sottoscrizione è effettuata; i soci possono tuttavia decidere che le partecipazioni emesse in sede di aumento del capitale sociale siano attribuite ai sottoscrittori in misura non proporzionale ai conferimenti nel capitale sociale dagli stessi effettuati.

4. Il diritto di sottoscrivere le partecipazioni di nuova emissione in sede di aumento del capitale sociale deve essere esercitato dai soci entro 30 (trenta) giorni dal ricevimento della comunicazione inviata dall'organo amministrativo a ciascun socio recante l'avviso di offerta in opzione delle nuove partecipazioni, salvo che la decisione dei soci di aumentare il capitale sociale non stabilisca un termine maggiore di 30 (trenta) giorni per l'esercizio del diritto di opzione predetto.

5. Coloro che esercitano il diritto di sottoscrivere le partecipazioni di nuova emissione in sede di aumento del capitale sociale, purché ne facciano contestuale richiesta, hanno diritto di prelazione nella sottoscrizione delle partecipazioni non optate dagli altri soci, a meno che la decisione di aumento del capitale sociale non lo escluda; se l'aumento di capitale non viene per intero sottoscritto dai soci, sia a seguito dell'esercizio del diritto di opzione che a seguito dell'esercizio del diritto di prelazione delle partecipazioni inoptate, l'organo amministrativo non può eseguire il collocamento della quota inoptata presso terzi estranei alla compagine sociale, a meno che la decisione di aumento del capitale sociale non lo consenta.

6. I soci possono decidere che la sottoscrizione delle partecipazioni emesse in sede di aumento del capitale sociale sia in tutto o in parte riservata a terzi estranei alla compagine sociale o che il diritto di opzione sia comunque escluso o limitato; in tal caso, la decisione di aumento del capitale sociale deve esplicitare le ragioni della limitazione o dell'esclusione del diritto di opzione e spetta ai soci non consenzienti il diritto di recesso di cui all'articolo 2473 del codice civile.

7. Il diritto di sottoscrivere le partecipazioni di nuova emissione in sede di aumento del capitale sociale non spetta per quelle partecipazioni di nuova emissione che, secondo la motivata decisione dei soci di aumento del capitale, devono

essere liberate mediante conferimenti in natura o conferimenti di prestazioni d'opera o di servizi; in tal caso spetta ai soci non consenzienti il diritto di recesso di cui all'articolo 2473 del codice civile.

8. In caso di riduzione del capitale sociale per perdite, può essere omesso, motivando le ragioni di tale omissione nel verbale dell'assemblea, il preventivo deposito presso la sede sociale della relazione e delle osservazioni di cui all'articolo 2482 bis, comma 2, del codice civile.

9. Nella fattispecie di cui all'articolo 2466, comma 2, del codice civile, in mancanza di offerte per l'acquisto, la partecipazione al capitale sociale di titolarità del socio moroso non può essere venduta all'incanto.

Art. 6. Finanziamenti dei soci alla società'.

1. I finanziamenti con diritto a restituzione della somma versata possono essere effettuati dai soci, anche non in proporzione alle rispettive partecipazioni al capitale sociale, con le modalità e i limiti di cui alla normativa tempo per tempo vigente in materia di raccolta del risparmio.

2. Salvo diversa determinazione, i versamenti effettuati dai soci a favore della società devono considerarsi infruttiferi.

Art. 7. Titoli di debito.

1. La società può emettere titoli di debito al portatore o nominativi con decisione dell'organo amministrativo.

Art. 8. Partecipazioni al capitale sociale.

1. Le partecipazioni al capitale sociale possono essere assegnate ai soci in misura non proporzionale ai conferimenti da essi effettuati.

Art. 9. Trasferimento delle partecipazioni. In caso di trasferimento delle partecipazioni al capitale sociale e dei diritti di sottoscrizione e di prelazione di cui all'articolo 5 del presente statuto, per atto tra vivi, spetta agli altri soci il diritto di prelazione a parità di condizioni.

Art. 10. Recesso del socio.

1. Il socio può recedere dalla società, per l'intera sua partecipazione, nei casi previsti dall'articolo 2473 del codice civile.

2. Il socio che intende recedere deve comunicare tale sua volontà all'organo amministrativo mediante lettera raccomandata spedita entro 15 giorni dall'iscrizione nel Registro delle Imprese della decisione che lo legittima o, in mancanza, dalla trascrizione di detta decisione nel libro delle decisioni dei soci o degli amministratori oppure, in mancanza di quanto precede, dalla conoscenza del fatto o dell'atto che legittima il recesso.

Titolo III - Decisioni dei soci

Art. 11. Decisioni dei soci - Competenze.

1. Ai sensi dell'articolo 2463, comma 2, n. 7) e dell'articolo 2479 del codice civile sono di competenza dei soci, oltre che le materie indicate all'articolo 2479, comma 2:

- a) le decisioni sugli argomenti che uno o più amministratori sottopongono alla loro approvazione;
- b) le decisioni sugli argomenti per i quali anche uno solo dei soci richieda l'adozione di una decisione da parte dei soci;
- c) le decisioni di trasferimento della sede sociale nell'ambito dello stesso Comune.

2. Non deve essere autorizzato da decisione dei soci, ai sensi dell'articolo 2465 del codice civile, l'acquisto da parte della società, per un corrispettivo pari o superiore al decimo del capitale sociale, di beni o di crediti dei soci fondatori, dei soci non fondatori e degli amministratori, nei due anni dalla iscrizione della società.

Art. 12. Decisioni dei soci - modalità'.

1. I soci esprimono le proprie decisioni mediante consultazione scritta o consenso espresso per iscritto, fatta eccezione per le seguenti decisioni:

- a) quelle per le quali l'articolo 2479, comma 4, prevede la obbligatorietà della decisione assembleare;
- b) quelle per le quali anche uno solo dei soci richieda l'adozione del metodo assembleare.

Art. 13. Assemblea dei soci - Convocazione.

1. L'assemblea è convocata dall'organo amministrativo ogni qualvolta sia ritenuto opportuno e pure quando ne faccia richiesta, con l'indicazione degli argomenti da trattare, anche uno solo dei soci. La convocazione è effettuata mediante avviso spedito ai soci almeno 8 (otto) giorni prima del giorno fissato per l'assemblea. L'avviso può essere redatto su qualsiasi supporto (cartaceo o magnetico) e può essere spedito con qualsiasi sistema di comunicazione (compresi il telefax e la posta elettronica).

2. In caso di inerzia dell'organo amministrativo all'effettuazione della convocazione che si sia protratta per oltre dieci giorni, l'avviso di convocazione può essere spedito dai soci che rappresentino almeno il 15 per cento del capitale.

Art. 14. Assemblea dei soci - Luogo di convocazione.

1. L'assemblea può essere convocata sia presso la sede sociale sia altrove, purché in Italia.

Art. 15. Assemblea dei soci - Rappresentanza.

1. La rappresentanza in assemblea deve essere conferita con delega scritta, consegnata al delegato anche mediante telefax o posta elettronica.

Art. 16. Assemblea dei soci - Presidenza.

1. La presidenza dell'assemblea spetta all'amministratore unico o al presidente del consiglio di amministrazione oppure, in caso di sua mancanza o assenza, al consigliere più anziano di età. In via subordinata l'assemblea designa come presidente uno qualsiasi degli intervenuti a maggioranza semplice del capitale presente.

2. Il presidente dell'assemblea è assistito da un segretario designato dall'assemblea a maggioranza semplice del capitale presente.

Art. 17. Assemblea dei soci - Intervento in assemblea.

1. Possono intervenire all'assemblea tutti coloro che risultano dal Registro delle Imprese e che hanno diritto di voto nelle materie iscritte all'ordine del giorno. Il voto non può essere espresso per corrispondenza.

2. L'assemblea può svolgersi anche con gli intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, audio/video collegati (il collegamento solo in via audio è consentito unicamente quando nel Registro delle Imprese non risultino iscritti più di venti soci, a condizione che siano rispettati il metodo collegiale e i principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci. In tal caso, è necessario che:

a) sia consentito al presidente dell'assemblea, anche a mezzo del proprio ufficio di presidenza, di accertare inequivocabilmente l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;

b) sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari;

c) sia consentito agli intervenuti di partecipare in tempo reale alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno;

d) ove non si tratti di assemblea totalitaria, vengano indicati nell'avviso di convocazione i luoghi audio/video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti possano affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove sono presenti il presidente e il soggetto verbalizzante.

Art. 18. Decisioni dei soci - Quorum.

1. Le decisioni dei soci sono adottate con il voto favorevole dei soci che rappresentino almeno la metà del capitale sociale.

2. Ai fini della totalarietà dell'assemblea, di cui all'articolo 2479 bis, comma 5, del codice civile, occorre che gli amministratori (e, se nominati, i sindaci) assenti all'adunanza rilascino una dichiarazione scritta (redatta su qualsiasi supporto, cartaceo o magnetico, sottoscritta con firma autografa o digitale e spedita alla società con qualsiasi sistema di comunicazione, compresi il telefax e la posta elettronica), da conservarsi agli atti della società, da cui risulti che essi sono informati della riunione assembleare. Le decisioni dell'assemblea sono tempestivamente comunicate agli amministratori e ai sindaci che sono rimasti assenti.

Titolo IV - Organo amministrativo, Rappresentanza sociale, Controllo dei conti e azione di responsabilità'**Art. 19. Amministrazione della società'.**

1. Ferma restando la competenza dei soci per le decisioni nelle materie di cui all'articolo 11 del presente statuto, la società può essere alternativamente amministrata con i seguenti modelli di amministrazione:

a) da un amministratore unico;

b) da un consiglio di amministrazione, composto da un massimo di nove membri, i cui componenti operano con metodo collegiale, che può esplicarsi o in via simultanea oppure mediante consenso scritto o consultazione espressa per iscritto, con le modalità di cui oltre;

c) da due o più amministratori i quali possono operare, a seconda di quanto previsto all'atto della loro nomina:

c.1 - con metodo disgiuntivo, secondo quanto previsto dall'articolo 20 del presente statuto;

c.2 - con metodo congiuntivo, secondo quanto previsto dall'articolo 20 del presente statuto;

con la precisazione che le decisioni concernenti la redazione del progetto di bilancio e dei progetti di fusione o scissione, nonché le decisioni di aumento del capitale ai sensi dell'articolo 2481 del codice civile devono in ogni caso essere adottate con metodo collegiale.

2. La nomina dei componenti dell'organo amministrativo e la scelta del modello di amministrazione competono ai soci ai sensi dell'articolo 2479 del codice civile.

3. L'amministrazione della società può essere affidata anche a soggetti che non siano soci.

4. Non possono essere nominati componenti dell'organo amministrativo e se nominati decadono dall'ufficio coloro che si trovano nelle condizioni previste dall'articolo 2382 del codice civile.

5. I componenti dell'organo amministrativo durano in carica per il periodo fissato dall'atto costitutivo o all'atto della nomina; in mancanza di fissazione di termine, essi durano in carica fino a revoca o a dimissioni.

6. La revoca può essere deliberata, anche in assenza di giusta causa, sia se il componente dell'organo amministrativo venga nominato a tempo indeterminato sia se esso venga nominato a tempo determinato; in caso di revoca, nulla è dovuto, al componente dell'organo amministrativo revocato, a titolo di risarcimento del danno eventualmente causato dalla mancanza della giusta causa di revoca, intendendosi l'assunzione dell'incarico di amministrazione come accettazione di quanto previsto dal presente statuto e pertanto come rinuncia all'eventuale diritto al risarcimento del danno provocato dalla revoca senza giusta causa.

7. Il consiglio di amministrazione elegge tra i suoi membri il proprio presidente a maggioranza assoluta dei suoi componenti, a meno che la funzione di presidenza sia attribuita ad uno dei componenti dell'organo amministrativo all'atto della sua nomina; con le medesime modalità possono essere nominati anche uno o più vice presidenti cui sono attribuiti i poteri di sostituzione del presidente in caso di sua assenza o impedimento, con i limiti e secondo le modalità eventualmente stabiliti all'atto della loro nomina.

8. I componenti dell'organo amministrativo sono rieleggibili.

9. Se cessa dalla carica anche uno solo dei componenti dell'organo amministrativo, l'intero organo amministrativo decade e i soci devono provvedere alla sua integrale sostituzione.

10. Ai componenti dell'organo amministrativo spetta il rimborso delle spese sopportate per ragioni del loro ufficio.

11. I soci possono assegnare, per ogni singolo esercizio o per più esercizi, un compenso ai componenti dell'organo amministrativo e possono pure decidere modificazioni in ordine al compenso che sia stato stabilito nell'atto costitutivo; ai componenti dell'organo amministrativo può inoltre essere attribuita un'indennità di cessazione di carica (costituibile anche mediante accantonamenti periodici e pure con sistemi assicurativi o previdenziali), il tutto anche sotto forma di attribuzione di una percentuale di partecipazione agli utili. In mancanza di determinazione del compenso, si intende che i componenti dell'organo amministrativo vi abbiano rinunciato.

12. Si applica ai componenti dell'organo amministrativo il divieto di concorrenza di cui all'articolo 2390 del codice civile.

13. Per quanto non diversamente disposto dal presente statuto, all'organo amministrativo si applicano in quanto compatibili le norme in tema di amministrazione di cui al paragrafo 2 della sezione VI-bis del Capo V del Titolo V del Libro V del codice civile.

Art. 20. Amministrazione congiuntiva o disgiuntiva.

1. Ove in sede di nomina sia previsto che l'amministrazione della società sia effettuata ai sensi dei punti ci e c.2 del comma 1 dell'articolo 19 del presente statuto, i componenti dell'organo amministrativo, salvo per quanto disposto dall'articolo 2475, comma 5, del codice civile, agiscono:

a) in via tra loro disgiunta per le operazioni di ordinaria amministrazione, intendendosi di ordinaria amministrazione qualsiasi atto il cui valore non superi 60.000 (sessantamila) euro;

b) in via fra loro congiunta per le operazioni di straordinaria amministrazione;

oppure, in deroga a quanto precede, con le modalità di azione congiunta o disgiunta indicate all'atto della loro nomina.

2. In caso di decisione adottabile disgiuntamente, ciascun componente dell'organo amministrativo può opporsi all'operazione che un altro amministratore voglia compiere; i soci decidono sull'opposizione con la maggioranza prevista dal presente statuto per l'assunzione delle decisioni da parte dei soci.

3. Per le operazioni da compiersi congiuntamente, occorre il consenso unanime di tutti i componenti dell'organo amministrativo.

Art. 21. Decisioni del consiglio di amministrazione mediante metodo collegiale simultaneo.

1. Il consiglio d'amministrazione si raduna, sia nella sede sociale, sia altrove, purché in Italia, negli Stati membri dell'Unione Europea e negli Stati Uniti d'America, tutte le volte che il presidente lo giudichi necessario o quando ne sia fatta richiesta scritta da almeno un terzo dei suoi membri o, se nominato, dal collegio sindacale.

2. Il consiglio viene convocato dal presidente con avviso da spedirsi almeno 7 (sette) giorni prima dell'adunanza a ciascun componente del consiglio di amministrazione e ai sindaci effettivi, se nominati, e, nei casi di urgenza, almeno 3 (tre) giorni prima. L'avviso può essere redatto su qualsiasi supporto (cartaceo o magnetico) e può essere spedito con qualsiasi sistema di comunicazione (compresi il telefax e la posta elettronica).

3. Il consiglio di amministrazione è comunque validamente costituito e atto a deliberare qualora, anche in assenza delle suddette formalità (fermo restando il diritto di ciascuno degli intervenuti di opporsi alla discussione degli argomenti sui quali non si ritenga sufficientemente informato), siano presenti tutti i membri del consiglio stesso e a condizione che i componenti del collegio sindacale, se nominato, siano presenti od informati della riunione.

4. Le adunanze del consiglio di amministrazione possono svolgersi anche con gli intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, audio/video o anche solo audio collegati, a condizione che siano rispettati il metodo collegiale e i principi di buona fede e di parità di trattamento dei consiglieri. In tal caso, è necessario che:

a) sia consentito al presidente di accertare inequivocabilmente l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;

b) in ogni luogo audio/video collegato si predisponga il foglio delle presenze, in cui devono essere indicati i nominativi dei partecipanti all'adunanza in quel luogo; detto foglio di presenza va allegato al verbale dell'adunanza;

- c) sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi oggetto di verbalizzazione;
- d) sia consentito agli intervenuti di scambiarsi documentazione e comunque di partecipare in tempo reale alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno;
- e) a meno che si tratti di adunanza totalitaria, vengano indicati nell'avviso di convocazione i luoghi audio/video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti possano affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove siano presenti il presidente e il soggetto verbalizzante.

1. 5. Per la validità delle deliberazioni del consiglio si richiede la presenza della maggioranza dei suoi membri in carica; il consigliere astenuto si considera come se non fosse in carica.

6. Le deliberazioni sono adottate con il voto favorevole della maggioranza dei componenti in carica dell'organo amministrativo. Fatta eccezione per il caso che si tratti di organo amministrativo composto di due soli membri, in caso di parità di voti, la deliberazione proposta si intende approvata o non approvata a seconda di come ha votato chi presiede la seduta.

7. Il voto non può essere dato per rappresentanza né per corrispondenza.

Art. 22. Decisioni del consiglio di amministrazione adottate mediante consenso scritto o consultazione espressa per iscritto.

1. Salvo che uno o più componenti dell'organo amministrativo richieda l'adozione del metodo collegiale simultaneo e a meno che non si tratti di amministrazione svolta in forma congiunta o disgiunta di cui all'articolo 20 del presente statuto, i membri del consiglio di amministrazione esprimono le proprie decisioni mediante consultazione scritta o consenso espresso per iscritto. Non è ammessa l'espressione della volontà degli amministratori mediante un rappresentante.

2. Le decisioni degli amministratori mediante consenso scritto o consultazione espressa per iscritto si intendono formate nel momento in cui alla società pervenga il voto favorevole della maggioranza dei componenti in carica dell'organo amministrativo; il componente dell'organo amministrativo che esprima un voto di astensione si considera come se non fosse in carica. Fatta eccezione per il caso in cui l'organo amministrativo della società sia composto di due soli membri, in caso di parità prevale il voto del presidente del consiglio di amministrazione.

Art. 23. Amministratore unico.

1. Quando l'amministrazione della società è affidata all'amministratore unico, questi riunisce in sé tutti i poteri e le facoltà del consiglio di amministrazione e del suo presidente ed è pertanto dotato dei più ampi poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione della società, per il conseguimento dell'oggetto sociale, senza limitazione alcuna, salve le competenze inderogabilmente riservate ai soci.

Art. 24. Poteri dell'organo amministrativo.

2. 1. L'organo amministrativo gestisce l'impresa sociale con la diligenza richiesta dalla natura dell'incarico e compie tutte le operazioni necessarie per il raggiungimento dell'oggetto sociale, fatta eccezione:

- a) per le decisioni sulle materie riservate ai soci dall'articolo 2479 del codice civile;
- b) per le decisioni sulle materie riservate ai soci dal presente statuto.

Art. 25. Amministratori delegati e comitato esecutivo.

1. Il consiglio di amministrazione può nominare tra i suoi membri uno o più amministratori delegati o un comitato esecutivo, fissando le relative attribuzioni e la retribuzione. Non sono delegabili le materie elencate nell'articolo 2381, comma 4, e nell'articolo 2475, ultimo comma, del codice civile.

Art. 26. Rappresentanza sociale.

1. La rappresentanza della società di fronte ai terzi e anche in giudizio, con facoltà di agire in qualsiasi sede e grado di giurisdizione, anche sovranazionale o internazionale e pure per giudizi di revocazione e di cassazione e di nominare all'uopo avvocati e procuratori alle liti, spetta:

- a) all'amministratore unico;

ovvero:

- b) nel caso di consiglio di amministrazione:

a.1 - al presidente del consiglio di amministrazione, previa (a meno che si tratti di agire o resistere in giudizio nell'interesse della società) deliberazione del consiglio di amministrazione recante la decisione di compimento dell'atto per il quale viene esercitato il potere di rappresentanza;

- a. 2 - nell'ambito dei poteri loro conferiti, agli amministratori delegati;

ovvero:

c) nel caso di due o più amministrazioni che agiscono con metodo disgiuntivo e/o congiuntivo, secondo quanto previsto dall'articolo 20 del presente statuto:

b. 1 - a ciascun componente dell'organo amministrativo in via disgiunta dagli altri, nelle materie in cui detto componente dell'organo amministrativo possa operare, a seconda di quanto stabilito all'atto della sua nomina o nel presente statuto, con metodo disgiuntivo;

b.2 - ai componenti dell'organo amministrativo in via congiunta l'uno con tutti gli altri oppure l'uno con taluno degli altri, a seconda di quanto stabilito all'atto della loro nomina o nel presente statuto, nelle materie in cui detti componenti dell'organo amministrativo possano operare con metodo congiuntivo con le predette modalità.

2. L'organo amministrativo può nominare direttori e procuratori speciali e può pure deliberare che l'uso della firma sociale sia conferito, sia congiuntamente che disgiuntamente, per determinati atti o categorie di atti, a dipendenti della società ed eventualmente a terzi.

Art. 27. Controllo legale e revisione legale dei conti.

1. Quando obbligatorio per legge, l'assemblea nomina il sindaco unico o il collegio sindacale.
2. L'organo sindacale ha anche funzione di revisione legale dei conti, salvo diversa decisione dei soci in sede di nomina.
3. L'organo sindacale agisce con autonomia e indipendenza.
4. L'organo sindacale è tenuto a mantenere riservati i documenti ottenuti e le informazioni acquisite nello svolgimento dei suoi compiti e a rispettare la procedura adottata dalla società per la comunicazione di documenti e informazioni.

2. L'organo sindacale, quando è nominato in composizione collegiale, viene convocato dal presidente con avviso da spedirsi almeno 8 (otto) giorni prima dell'adunanza a ciascun sindaco e, nei casi di urgenza, almeno 3 (tre) giorni prima. L'avviso può essere redatto su qualsiasi supporto (cartaceo o magnetico) e può essere spedito con qualsiasi sistema di comunicazione (compresi il telefax e la posta elettronica).

3. Il collegio sindacale è comunque validamente costituito e atto a deliberare qualora, anche in assenza delle suddette formalità, siano presenti tutti i membri del collegio stesso, fermo restando il diritto di ciascuno degli intervenuti di opporsi alla discussione degli argomenti sui quali non si ritenga sufficientemente informato.

Art. 28. Azione di responsabilità.

1. L'azione di responsabilità contro gli amministratori può essere oggetto di rinuncia o di transazione da parte della società ai sensi dell'articolo 2476 del codice civile solo ove vi consentano i soci che rappresentino almeno i due terzi del capitale sociale e purché non si oppongano tanti soci che rappresentino almeno il dieci per cento del capitale sociale.

Titolo V - Esercizi sociali e bilancio

Art. 29. Esercizi sociali, bilancio e utili.

1. Gli esercizi sociali si chiudono al 31 (trentuno) dicembre di ogni anno.
2. Il bilancio deve essere approvato entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale; il bilancio può tuttavia essere approvato entro centottanta giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale nel caso che la società sia tenuta alla redazione del bilancio consolidato oppure quando lo richiedono particolari esigenze relative alla struttura e all'oggetto della società.
3. Gli utili netti risultanti dal bilancio, sono ripartiti come segue:
a) il 5 (cinque) per cento al fondo di riserva legale, fino a che non sia raggiunto il quinto del capitale sociale;
b) il residuo ai soci, in proporzione alle partecipazioni al capitale sociale rispettivamente possedute, salvo che i soci decidano in sede di approvazione del bilancio cui gli utili si riferiscono di destinare a riserva in tutto o in parte detti utili.

Titolo VI - Clausola compromissoria e foro competente

Art. 30. Clausola compromissoria.

1. Qualunque controversia (fatta eccezione per quelle nelle quali la legge richiede l'intervento obbligatorio del pubblico ministero) sorga fra i soci o i soci e la società, l'organo amministrativo e l'organo di liquidazione o fra detti organi o i membri di tali organi o fra alcuni di tali soggetti od organi o gli eredi di tali soggetti, in dipendenza dell'attività sociale e della interpretazione o esecuzione del presente statuto e che possa formare oggetto di compromesso, è deferita al giudizio di un arbitro che giudica ritualmente e secondo diritto.

2. L'arbitro è nominato dal Presidente del Tribunale ove la società ha la sua sede legale.

Art. 31. Foro competente.

1. Per qualunque controversia sorga in dipendenza di affari sociali o della interpretazione o esecuzione del presente statuto e che non sia sottoponibile ad arbitrato, è competente il foro del luogo ove la società ha la propria sede legale.

Signé: G. Saddy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60076. Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207060/468.

(140231469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Recto-Verso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 45.384.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014204796/9.

(140228554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Romano S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 63-65, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 52.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014204787/9.

(140228291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Huniel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 184.560.

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre.

Par-devant Nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de «HUNIEL S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social sis 21, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B184560 (la «Société»). La Société a été constituée le 14 février 2014 par un acte du notaire instrumentant, publié dans le Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations n°1062 du 25 avril 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à Beringen (le «Président»).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Benoît CAILLAUD, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président et le Scrutateur forment le «Bureau».

Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par les actionnaires et/ou les mandataires des actionnaires représentés en vertu de procurations émises par ces derniers et les membres du Bureau.

Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés et par le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes minutes.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président prie le notaire d'acter que:

I. Qu'il apparaît d'après la liste de présence que l'ensemble des:

- trois cent dix (310) actions de classe A (les «Actions de Classe A»),
- trois cent dix (310) actions de classe B (les «Actions de Classe B»),
- trois cent dix (310) actions de classe C (les «Actions de Classe C»),
- trois cent dix (310) actions de classe D (les «Actions de Classe D»),
- trois cent dix (310) actions de classe E (les «Actions de Classe E»),
- trois cent dix (310) actions de classe F (les «Actions de Classe F»),
- trois cent dix (310) actions de classe G (les «Actions de Classe G»),
- trois cent dix (310) actions de classe H (les «Actions de Classe H»),
- trois cent dix (310) actions de classe I (les «Actions de Classe I»),
- trois cent dix (310) actions de classe J (les «Actions de Classe J»),

ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), représentant la totalité du capital social souscrit de la Société, est dûment représenté à l'Assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour produit ci-dessous, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant accepté de tenir l'Assemblée après examen de l'ordre du jour.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de vingt-sept mille neuf cents euros (EUR 27.900), pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à cinquante-huit mille neuf cents euros (EUR 58.900,-) par la création et l'émission de deux mille sept cent quatre-vingt-dix (2.790) Actions de Classe A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune (les "Nouvelles Actions") et conférant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération des Nouvelles Actions et de la prime d'émission y afférente par HUNIEL CO S.A., SPF, une société de gestion de patrimoine familial constituée et existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 21, Rue Léon Laval, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B184557, moyennant une contribution en espèces d'un montant de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-), soit vingt-sept mille neuf cents euros (EUR 27.900,-) pour la libération intégrale des deux mille sept cent quatre-vingt-dix (2.790) actions de Classe A émises ensemble avec une prime d'émission de EUR 92.100,- (quatre vingt douze mille cent euros).

3. Modification subséquente de l'article 5 alinéa 1^{er} (concernant le capital social) des statuts de la Société;

4. Révocation de Want Brothers Accounting S.A. comme commissaire aux comptes de la Société;

5. Nomination de BJNP Audit, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège est établi 59 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B171737 comme commissaire aux comptes de la Société;

6. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, après s'être déclarée parfaitement informée de l'ordre du jour ci-avant exposé et après avoir renoncé aux formalités de convocation, a alors pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-sept mille neuf cents Euros (EUR 27.900,-), pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à cinquante-huit mille neuf cents euros (EUR 58.900) par la création et l'émission de deux mille sept cent quatre-vingt-dix (2.790) Nouvelles Actions de Classe A d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune et conférant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscriptions - Libération

HUNIEL CO S.A., SPF, préqualifiée,

ici représentée par Maître Benoît CAILLAUD, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

déclare souscrire les deux mille sept cent quatre-vingt-dix (2.790) Nouvelles Actions de Classe A émises ensemble avec une prime d'émission de quatre-vingt douze mille cent euros (EUR 92.100) moyennant une contribution en espèces d'un montant de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-).

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'assemblée constate la souscription dans le respect de l'article 32-3 de la LSC.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-avant, il est décidé de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à CINQUANTE HUIT MILLE NEUF CENTS EUROS (EUR 58.900), représenté par:

- trois mille cent (3.100) actions de classe A (les «Actions de Classe A»),
- trois cent dix (310) actions de classe B (les «Actions de Classe B»),
- trois cent dix (310) actions de classe C (les «Actions de Classe C»),
- trois cent dix (310) actions de classe D (les «Actions de Classe D»),
- trois cent dix (310) actions de classe E (les «Actions de Classe E»),
- trois cent dix (310) actions de classe F (les «Actions de Classe F»),
- trois cent dix (310) actions de classe G (les «Actions de Classe G»),
- trois cent dix (310) actions de classe H (les «Actions de Classe H»),
- trois cent dix (310) actions de classe I (les «Actions de Classe I»),
- trois cent dix (310) actions de classe J (les «Actions de Classe J»),

ayant chacune une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10) (toutes ensemble dénommées les «Actions»).»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décide de révoquer la société anonyme «Want Brothers Accounting S.A.» de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décide de nommer «BJNP Audit», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège est établi 59 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B171737, aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décide d'autoriser le conseil d'administration de la Société, avec plein pouvoir de substitution à signer et émettre au nom de la Société tout document nécessaire ou utile en relation avec l'inscription requise par la loi du Grand-Duché de Luxembourg au sujet des résolutions ci-dessus et, plus particulièrement, d'inscrire les Nouvelles Actions dans le registre de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille cinq cents (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Beringen date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: V. ALEXANDRE, B. CAILLAUD, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 16 décembre 2014. Relation: MER/2014/2781. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Beringen, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207015/119.

(140231491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Private Equity Managers (2015) Offshore Advisors, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 193.028.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

GSAM GEN-PAR, L.L.C., a limited liability company formed and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary State of Delaware under number 1230478, having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,

represented by Mrs. Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, jurist, residing professionally at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as aforesaid, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "Private Equity Managers (2015) Offshore Advisors".

Art. 3. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The purpose of the company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the company.

The company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

The company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

The company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the law of 12 July 2013 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01.-) each.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by one or several managers (the "Managers"), who need not be shareholders.

In case of plurality of Managers, the Managers shall form a board of Managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole Manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of Managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole Manager".

The Board of Managers elects among its members a chairman (the "Chairman"), who will chair the meeting. The Chairman shall have a casting vote, which he/she may exercise (in addition to his or her normal vote as a member of the board of managers) in case of a dead lock.

The Managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office.

The general meeting of shareholders has the power to remove the Managers and the Chairman at any time without giving reasons.

Any Manager shall be entitled to appoint another Manager as his proxy (by notice in writing to the Board prior to the applicable meeting of the board of Managers) who will be entitled in the absence of his appointor to do all the things which his appointor is authorised or empowered to do and with the same number of votes as his appointor. A Manager who is also a proxyholder shall be entitled, in the absence of his appointor (1) to a separate vote(s) on behalf of his appointor in addition to his own vote(s) and (2) to be counted as part of the quorum of the board of Managers on his own account and in respect of the Manager for whom he is the proxy. To the extent permitted under applicable law, any Manager may represent one or more Manager as their proxy.

Members of the board of Managers may participate in and hold a meeting using a conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear each other, shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any Manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of Managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of Managers present or represented. In case of a deadlock, the Chairman shall have a casting vote.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the Chairman, if any or in his absence by the Chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) Managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) Managers.

Decisions of the sole Manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole Manager.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 11. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends, provided that prior to such decision, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining Managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more Managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several Managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any Manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the Company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

Art. 13. The Company is bound by the sole signature of any one (1) Manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand Euros (EUR 10,000.-).

For decisions having a value of an amount over ten thousand Euros (EUR 10,000.-), the company is bound by the joint signature of at least two (2) Managers.

Art. 14. Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company.

As a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15. Unless resolutions are taken in accordance with the paragraphs below, resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders.

Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended; the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the general meeting of the shareholders or, as the case may be, by the sole shareholder. Any such decisions shall be adopted at a general meeting of shareholders or recorded in writing, as the case may be and shall be recorded on a special register.

In case there are more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Each year, as of 31 December, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the assets of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the Managers to the company.

At the same time, the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the Luxembourg laws, and any other agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the December 31st, 2015.

Subscription and payment

The Articles thus having been established, the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by the sole shareholder "GSAM GEN-PAR, L.L.C.", pre-designated, and fully paid-up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the enacting notary, which expressly states this.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately nine hundred Euro (EUR 900.-).

Resolutions of the sole shareholder:

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder, represented as aforesaid and representing the entire share capital, took the following resolutions:

1. The number of Managers is fixed at four (4).

2. The following persons are appointed as Managers for an indefinite period with effect as of the date hereof:

- Mrs. Marielle STIJGER, born on December 10th, 1969 in Capelle aan den IJssel, the Netherlands with professional address at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg;

- M. Dominique LE GAL, born on December 9th, 1971 in Savigny-Sur-Orge, France, with professional address at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg;

- M. John LANZA, born on June 24th, 1970 in New York, State of New York, USA, with professional address at 200 West Street, New York, NY 10282, USA;

- M. Theodore SOTIR, born on January 11th, 1958 in Texas, State of Texas, USA, with professional address at 120 Fleet Street, London, EC4A 2BB, England, UK;

3. The Company shall have its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The deed having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by their surname, given name, civil status and residence, the said representative signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille quatorze, le onze décembre,

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

GSAM GEN-PAR, L.L.C., une limited liability company constituée et opérant sous le droit du Delaware, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 1230478 ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,

représentée par Mme Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, juriste, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «Private Equity Managers (2015) Offshore Advisors».

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

La société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère.

La société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

La société ne peut agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini par la loi du 12 juillet 2013 relative aux Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut exercer aucune activité qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. La Société ne peut notamment pas commercialiser activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières auprès d'investisseurs.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent Euro (EUR 0,01,-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants (les «Gérants»), associés ou non.

En cas de pluralité de Gérants, les Gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «Gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «Gérant unique».

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président (the «Président») qui préside le Conseil de Gérance. The Président aura une voix prépondérante qu'il/elle peut exercer (en addition à son vote normal en tant que membre du Conseil de Gérance) en cas d'impasse.

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée.

Chaque Gérant peut désigner un autre Gérant en tant que représentant (par notice écrite préalablement adressée au Conseil de Gérance avant la réunion du Conseil de Gérance en question) qui pourra, en l'absence de son mandat, faire toute chose que son mandant est autorisé ou habilité à faire et ce avec le même nombre de voix que son mandant. Un Gérant qui est également un représentant peut, en l'absence de son mandat, (1) séparer le(s) vote(s) donné(s) au nom de son mandant de son/ses vote(s) et (2) être comptabilisé, en son nom et au nom de son mandant, dans le quorum du Conseil de Gérance. Dans la limite permise par la loi applicable, chaque Gérant peut représenter un ou plusieurs Gérant en tant que représentant.

Les Gérants du Conseil de Gérance peuvent tenir et participer à une réunion par voie de conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler et sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses Gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de Gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion. En cas d'impasse, le Président aura voix prépondérante.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux Gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à décider de verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les Gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs Gérants qui prendront la dénomination de Gérants délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs Gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un (1) Gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille Euros (EUR 10.000.-).

Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille Euros (EUR 10.000.-), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux (2) Gérants.

Art. 14. Le ou les Gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. En tant que simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Dispositions transitoires:

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales ont été souscrites par la comparante GSAM GEN-PAR, L.L.C., prénommée et représentée comme ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été évident au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à neuf cents euros (900,- EUR).

Résolutions de l'associée unique:

Après que les statuts aient été rédigés, l'associée unique, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de Gérants est fixé à quatre (4).

2. Les personnes suivantes sont nommées Gérantes pour une durée indéterminée et avec effet à compter de la date des présentes:

- Mme Marielle STIJGER, née le 10 décembre 1969 à Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- M. Dominique LE GAL, né le 9 décembre, 1971 à Savigny-Sur-Orge, France, résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg;

- M. John LANZA, né le 24 juin 1970 à New York, State of New York, USA, résidant professionnellement au 200 West Street, New York, NY 10282, USA;

- M. Ted SOTIR, né le 11 janvier 1958 à Texas, State of Texas, USA, résidant professionnellement au 120 Fleet Street, London, EC4A 2BB, England, UK.

3. Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite aux représentants de la comparante, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. VAN DER KNOOP-MARIUS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2014 LAC/2014/60518. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207275/417.

(140231023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Procter & Gamble International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.897.218.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.036.

Le Bilan au 30 juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Elena Morrisova.

Référence de publication: 2014204758/10.

(140227913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

BlackRock Renewables Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 181.090.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 16 décembre 2014

Il résulte des dites résolutions que:

1. Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 16 décembre 2014 que la société BlackRock Renewable Holdings Limited, une société à responsabilité limitée de droit irlandais, immatriculée auprès du Companies Registration Office d'Irlande sous le numéro 519747, dont le siège social est situé au Taney Hall, Eglinton Terrace, Dundrun, Dublin 14, Irlande, a cédé vingt mille (20.000) parts sociales qu'elle détenait, représentant l'intégralité du capital social de la Société, à la société BlackRock Renewable Finance (Dublin) Limited, une société à responsabilité limitée de droit irlandais, immatriculée auprès du Companies Registration Office d'Irlande, sous le numéro 519748, dont le siège social est situé au Taney Hall, Eglinton Terrace, Dundrun, Dublin 14, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé au Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Pour la Société

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2014203917/22.

(140228366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.